

Novembre 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSULTATION TECHNIQUE SUR LA PERFORMANCE DE L'ÉTAT DU PAVILLON

Rome (Italie), 2–6 mai 2011

NOTE D'INFORMATION

CADRE GÉNÉRAL

À la vingt-septième session du Comité des pêches de la FAO tenue en In 2007, de nombreux Membres ont souligné qu'il convenait peut-être de définir des critères d'évaluation de la conduite des États du pavillon, et d'étudier les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères. Une Consultation d'experts a été proposée. Sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires, il a été demandé à la FAO d'envisager cette possibilité.

La question a été de nouveau examinée par le Comité à sa vingt-huitième session, en 2009. Certains Membres ont noté avec satisfaction les travaux préliminaires d'élaboration de critères de performance des États du pavillon, effectués dans le cadre d'un atelier tenu au Canada, en mars 2008, qui traitait également de l'évaluation de ces performances, et de l'adoption de mesures en cas de non-respect des critères. Comme le précisait le paragraphe 71 du rapport de la vingt-septième session du Comité: « une consultation d'experts aura lieu (juin 2009). Le Comité est convenu que cette réunion devrait être suivie d'une consultation technique sur les performances de l'État du pavillon ».

La Consultation d'experts sur la performance des États du pavillon, organisée au siège de la FAO du 23 au 26 juin 2009, a été des plus concluantes. Une tâche très ambitieuse avait été confiée aux experts. Ils prirent pour référence générale et comme base de discussion divers documents techniques traitant des questions à l'étude, ainsi que les constats de la Consultation d'experts organisée au Canada. Durant leurs délibérations, ils étudièrent la situation et formulèrent des recommandations sur les critères d'évaluation de la performance des États du pavillon; les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères; le rôle des gouvernements nationaux, des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (ORGP), des organisations internationales, des instruments internationaux et de la société civile dans l'application des critères et mesures gouvernant la performance des États du pavillon, et; l'assistance apportée aux pays en développement pour les aider à se conformer aux critères, engager les mesures voulues et s'acquitter du rôle qui leur incombe.

La Consultation d'experts décida de recommander à une Consultation technique d'élaborer des directives internationales sur les critères d'évaluation de la performance des États du pavillon et les mesures envisageables à l'encontre des navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces

critères.¹ Les processus d'évaluation devaient tenir une place importante dans les directives internationales proposées. Notant que les évaluations seraient fondées sur le droit international, les experts convinrent de la nécessité d'une double démarche: une auto-évaluation et une évaluation internationale ou multilatérale. Ils précisèrent que celle-ci devrait être réalisée dans un esprit de coopération internationale, conforme à la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. La Consultation d'experts se conclut par la rédaction d'un projet de critères d'évaluation de la performance des États du pavillon, et par la définition des procédures pour la conduite des évaluations, des mesures consécutives à l'évaluation et de l'assistance aux pays en développement visant à améliorer leurs prestations en tant qu'États du pavillon. Les experts jugèrent que ces critères et mesures devraient être repris dans un cadre général soumis à l'examen d'une Consultation technique.

LIEU ET DATES

La Consultation technique se tiendra au siège de la FAO, à Rome (Italie), du 2 au 6 mai 2011.

PARTICIPATION ET ENREGISTREMENT ÉLECTRONIQUE

La Consultation technique sera ouverte à tous les Membres de la FAO.

Les participants sont invités à s'inscrire par voie électronique, avant la date prévue pour la Consultation. Ils peuvent le faire en ligne, sur le site web des représentants permanents de la FAO (<http://permreps.fao.org/>) accessible au moyen d'un mot de passe. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées du site web. Les participants devront télécharger vers le site web une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les observateurs sont invités à s'inscrire avant la tenue de la réunion, en remplissant le formulaire d'inscription disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/fishery/nems/39660/en>, et en le renvoyant à FI-Registration@fao.org, accompagné d'une photographie d'identité numérique récente au format de passeport. Les photos d'identité doivent respecter les critères ci-après:

- Photo en couleurs, vue de face de la tête et des épaules, comme les photos de passeport
- Arrière-plan de couleur pâle ou neutre, se limitant à un mince encadrement au-dessus et de part et d'autre de la tête
- Pas de couvre-chef, de lunettes ou d'accessoires dissimulant le visage
- Photo numérique au format JPEG (.jpg ou .jpeg)
- Ratio largeur sur hauteur de la photo d'environ 3:4. En d'autres termes, une photo de 2 cm de large devrait faire environ 2,5 cm de haut.

RÉALISATIONS ESCOMPTÉES

La Consultation technique a pour mission de formuler des directives sur les critères d'évaluation de la performance des États du pavillon et les mesures susceptibles d'être prises à l'encontre de navires battant pavillon d'un État ne respectant pas ces critères.

Le rapport de la Consultation technique sera transmis au Comité des pêches pour examen à sa trentième session.

¹ FAO. 2009. FAO Fisheries and Aquaculture Report No 918. Report of the Expert Consultation on Flag State Performance. FAO. Rome. 94p.

DOCUMENTS

Tous les documents préparés en vue de la Consultation technique peuvent être téléchargés du site web de la FAO à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/fishery/nems/39660/en>.

Conformément à la politique de l'Organisation en matière de distribution des documents de conférence, les participants à la Consultation technique sont vivement incités à télécharger les documents du site web, avant la tenue de la réunion, et d'apporter ces documents avec eux à la Consultation technique, étant donné qu'ils ne seront pas disponibles sur place.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

David J. Doulman PhD
Secrétaire de la Consultation technique et
Attaché de liaison hors classe (pêches)
Service des politiques, de l'économie et des institutions internationales
Division de l'économie et des politiques de la pêche et de l'aquaculture
Département des pêches et de l'aquaculture
FAO, Rome (Italie)
Portable: +3906 5705 6752
Télécopie: +3906 5705 6500
Adresse électronique: david.doulman@fao.org